



<i>Les UEO sont des unités d'ouverture destinées à des non spécialistes de la discipline enseignée.</i>	<i>Pour toutes les UEO, un minimum de 20 inscrits est nécessaire à l'ouverture de l'UE sur le campus du Mans, à 15 sur le campus de Laval.</i>
<b>UFR ou service : STAPS – UFR S&amp;T</b>	
<b>Intitulé de l'UEO :</b> <b>Prévention et secours civique</b>	
<b>Description succincte de l'UEO:</b> <i>Huit heures de cours théoriques et 3x3 heures de séances pratiques permettront :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilisation à l'hygiène de vie et à la santé</li> <li>- La formation aux premiers secours afin de valider l'attestation prévention et secours civique niveau 1 obligatoire pour plusieurs concours, dont ceux de l'enseignement</li> </ul>	
<b>Responsable pédagogique : Bruno BEAUNE</b>	<b>UEO déjà existante:</b> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Semestre(s) d'ouverture :</b> Impair <input checked="" type="checkbox"/> Pair <input checked="" type="checkbox"/> <i>Uniquement sur le campus du Mans</i>	<b>Horaires :</b> <b>Cours théoriques</b> (8h) 3 jeudis de 16h30 à 19h30. <b>Séances pratiques</b> (3x3h) en fin d'après-midi, <i>en fonction des disponibilités des intervenants-formateurs</i>
<b>Restrictions :</b> <input type="checkbox"/> aucune restriction <input type="checkbox"/> publics exclus ; si oui, précisez: <input checked="" type="checkbox"/> capacité d'accueil ; si oui, précisez <i>plafond : 40 maximum par semestre</i> <i>justification : critères imposés par le cadrage national de la formation PSCI</i>	
<b>Objectifs :</b> Former aux gestes de premiers secours et aux informations essentielles de l'éducation à la santé ( <i>hygiène de vie, risques traumatologique et sécurité</i> ) Permettre l'obtention de l'attestation de Prévention et Secours civique de Niveau 1	
<b>Programme ET Progression pédagogique :</b> <b>Hygiène de vie et santé (8 heures de cours théoriques)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education à la santé et alimentation</li> <li>- Risques traumatologiques en pratiques sportives et de loisirs</li> </ul> <b>Attestation Prévention et secours civique (9 heures de modules pratiques)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection</li> <li>- l'alerte</li> <li>- la victime s'étouffe</li> <li>- la victime saigne</li> <li>- la victime est inconsciente</li> <li>- la victime ne respire plus</li> <li>- la victime se plaint d'un malaise</li> <li>- la victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, fracture...)</li> <li>- Synthèse – Evaluation pratique</li> </ul>	
	
	
<b>Compétences visées :</b> <b>A</b> l'issue de l'UEO, l'étudiant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur les bonnes pratiques alimentaires</li> <li>- Informer sur la prévention des risques traumatologiques en pratiques sportives et de loisirs</li> <li>- Réaliser les gestes de base du premier secours</li> </ul> <b>O</b> rienter les personnes vers les dispositifs et établissements appropriés	
<b>Modalités de contrôle des connaissances :</b> <b>CC1 (coef 2) : épreuve écrite sur table ou en ligne</b> <b>CC2 (coef 1) : épreuve pratique par compétences lors de la dernière séance (cf programme)</b>  La validation de l'UEO nécessite: <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'obtention d'une note moyenne <math>\geq 10/20</math></li> <li>- La présence à toutes les séances (toute absence injustifiée entraîne la note de 0/20 à l'UEO)</li> </ul> <b>L</b> a délivrance de l'attestation PSCI par l'organisme national compétent est conditionnée à la présence à toutes les séances <i>En fonction de contraintes sanitaires ou réglementaires et de leurs évolutions, la durée et les modalités d'évaluation de l'UEO peuvent être adaptées.</i>	
<b>Pré-requis éventuels :</b> Bonne humeur, écoute et altruisme	

